

La nouvelle censure libérale

André Roy

Numéro 65, février–mars 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/22667ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Roy, A. (1993). La nouvelle censure libérale. *24 images*, (65), 2–3.

Parce qu'une gamine de 14 ans a fait circuler une pétition pour interdire la violence à la télévision, nous avons assisté ces dernières semaines à une avalanche de discours offensifs (et offensants pour l'intelligence) qui pourrait annoncer une nouvelle chasse aux sorcières. La réaction s'organise indubitablement. Et les nouvelles troupes de la moralité dépassent maintenant largement les organisations de droite et religieuses qui généralement se faisaient entendre en leur temps (qu'on se souvienne de la levée de boucliers contre la pièce de Denise Boucher, *Les fées ont soif*; d'autres voix participent maintenant du discours de répression et dont on avait le droit de s'attendre à ce qu'elles parlent en faveur de la liberté et contre la censure.

On ne peut être qu'inquiet quand des personnes comme M. Claude Benjamin, qui est président de la Régie du cinéma¹, se mêlent au chœur des pleureuses et des ganaches pour appeler à un renforcement de la répression contre la violence à la télévision (mais on verra que ce n'est pas tant la télévision qui est attaquée que le cinéma).

Nous parlions dans le précédent numéro de *24 images* d'une nouvelle censure libérale et de ces croisés qui sont en train d'imposer un puritanisme et un autoritarisme d'autant plus pernicieux qu'ils n'osent pas dire leur nom. Nous ne croyions pas si bien dire à ce moment-là. Les nouveaux curés sont arrivés en ville en novembre dernier en même temps que le vin nouveau.

Nous ne pouvons épuiser un tel sujet comme la violence à la télé — les cinq parutions annuelles de *24 images* n'y suffiraient pas. Mais nous ne pouvons pas cacher notre indignation en relevant certaines affirmations (plutôt creuses, merci) dans les déclarations récentes et en soulignant quelques vérités qu'on ne veut point voir.

Pas la télé, mais le cinéma. Les délires récents sur la violence à la télévision ont choisi comme cible (on vous le donne en mille) le cinéma. Cette dite violence a été escamotée au profit d'une attaque en règle contre les films. Comme quoi, par les polémiques et les scandales qu'il provoque, le cinéma (qu'il soit sur support pellicule ou support vidéo) demeure encore un art très vivant et très libre. Et on a alors tout fourré dans le même sac, sans égard à la qualité intrinsèque des films cités en exemple. Ainsi pour Claude Benjamin, *The Silence of the Lambs*, *Reservoir Dogs*, *C'est arrivé près de chez vous*, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils offrent une vision personnelle de la vie moderne, sont confondus avec *Dr. Giggles* et *Hellraiser II*, œuvres de tâcherons. On se souviendra aussi qu'il y a quatre ans, le débat sur la violence dans les médias a été déclenché par *Batman*, un film signé par l'un des plus talentueux cinéastes actuels d'Hollywood, Tim Burton. Ce qui confirme que dans la répression tout se tient et qu'on ne fait jamais dans la dentelle.

Ces longs métrages ne parviennent qu'à rendre

Claude Benjamin malade et ne peuvent provoquer que répulsion et dégoût, selon ses propres dires. Pauvre âme sensible! Et dire que l'on confie à ce monsieur la présidence d'un organisme supposé classer les œuvres cinématographiques ...

Au-dessus de tout. Et que les créateurs ne viennent pas expliquer les scènes de violence et de mort dans leurs œuvres! Et surtout qu'ils ne viennent pas employer des mots comme catharsis (M. Benjamin, comme exemple, cite un propos de Scorsese, qui n'est pourtant pas n'importe qui dans le cinéma américain). Sornette que tout ça, proclame le président de la Régie: pas plus que les Romains d'antan, nous n'aurions besoin de catharsis. M. Benjamin doit en savoir plus que tous les philosophes, les anthropologues et les analystes qui ont élaboré ce concept; il se permet ainsi de se situer au-delà (ou en deçà) de toute la littérature sur ce sujet depuis Aristote. Et ses calembredaines n'ont suscité aucune réaction. Quand on dit qu'il y a de quoi être inquiet...

A-t-on regardé la télé? Je laisse le soin à notre chroniqueur de télévision de commenter la violence à la télévision, sauf tout de même pour apporter certaines constatations faites ces derniers temps. Durant deux semaines (fin novembre et début décembre), nous avons été personnellement attentif à la programmation télévisée. Or qu'avons-nous constaté: que les différentes chaînes québécoises, canadiennes et américaines courantes n'ont pas diffusé ni de séries télévisées ni de films violents durant les heures de grande écoute. Rien avant vingt-trois heures trente! Et encore, quand il y en avait à cette heure-là, par exemple à la chaîne TQS, le diffuseur émettait plusieurs fois un avertissement au bas de l'écran sur les scènes violentes contenues dans le film. Contrairement aux propos de M. Benjamin, les diffuseurs sont plus responsables qu'il ne le croit. Mais comme tout père-la-pudeur, le président de la Régie voudrait prendre la place des autres pour imposer sa propre morale.

Nous ne pouvons plus critiquer. Pour M. Benjamin, nous n'avons pas «d'instruments pour exercer un regard critique» parce que, selon lui, nous avons «baigné depuis notre enfance dans le monde de l'image». C'est-à-dire, si nous l'avons compris, plus nous sommes en contact avec un objet (ce peut être le cinéma, mais pourquoi pas les arts plastiques ou la musique), moins nous le connaissons! Mais il est plus mal loti que ceux qu'il accuse de ne rien savoir et ne pas pouvoir faire de différence entre la réalité et l'imaginaire, puisqu'il amalgame lui-même tout: télévision et cinéma, œuvres de fiction et reportage-télé, jeu vidéo et information. Même un enfant sait faire la différence entre son Nintendo et un téléroman. Mais pour M. Benjamin, les distinctions s'annulent sous la puissance perverse des médias qui ne font que fabriquer de la violence et de la mort tous azimuts et ne répondent qu'aux attentes de tous les spectateurs. En haut, il y a l'industrie,

irresponsable, à cause de ses rapaces qui ne pensent qu'à leurs gros sous; en bas, les spectateurs, irresponsables parce qu'ils en redemandent, «devenus insensibles à l'horreur et à la souffrance». À lire M. Benjamin, on dirait bien qu'il ne reste plus que lui comme personne sensible et pure en ce monde.

Faites comme moi. Tout le monde, selon lui, a baissé les bras, les diffuseurs en tout premier lieu, et ensuite les parents qui, rivés à leur téléviseur, ne surveillent plus leur progéniture. Pour protéger les chères têtes blondes québécoises, Claude Benjamin prêche tout simplement l'autocensure «pratiquée par tous et chacun». À défaut d'arrêter tous ces salauds qui emplissent leurs poches avec la violence et d'enfermer les parents fautifs, à défaut de fermer les salles de cinéma et les clubs-vidéo et de déconnecter les chaînes de télévision et les satellites, on veut nous embrigader en nous mettant dans l'obligation d'être nous-mêmes censeurs (c'est ce que recouvre le mot d'autocensure).

Et Claude Benjamin d'appeler les créateurs afin qu'ils participent à sa brigade des bonnes mœurs, d'autant plus que trop d'entre eux «ne sont que des exploitants de recettes». Faut-il dire que les artistes et les créateurs dignes de ce nom ne peuvent se plier à ce chantage ni à cet ultimatum. Qu'ils ne peuvent accepter aucune censure, ni des autres ni d'eux-mêmes. Que cautionner la censure, c'est se faire complice de l'étouffement de la création même et signer l'arrêt de mort de toute activité artistique et intellectuelle. Qu'il faut redire plus que jamais que la liberté d'expression ne s'arrête pas aux frontières de la violence. Et qu'il faut que les créateurs, les artistes et les intellectuels ne demeurent pas en retrait devant les nouvelles manœuvres de la société libérale avancée.

Bonnet d'âne. Contrairement à ce qu'insinue M. Benjamin, nous sommes des personnes adultes et libres qui peuvent faire des choix, réfléchir et critiquer. C'est ce qu'avait toujours pensé son prédécesseur, je veux nommer André Guérin qui, en vingt-cinq ans, a joué un rôle considérable ici, en particulier dans l'abolition de la censure et dans l'adaptation nécessaire des réglementations



Reservoir Dogs

C'est arrivé près de chez vous



Sans égard à la qualité intrinsèque des films, le président de la Régie du cinéma cite comme exemples de films répressibles par la violence qu'ils contiennent *Reservoir Dogs* et *C'est arrivé près de chez vous*, les confondant ainsi avec des œuvres de tâcherons comme *Dr. Giggles* et *Hellraiser II*.

cinématographiques à la vie moderne des Québécois. Une fondation en son nom a même été créée cette année pour honorer toute personne qui se sera portée à la défense de la liberté d'expression. On peut suggérer à cette Fondation André-Guérin de remettre un prix citron... à Claude Benjamin. ■

André Roy

1. Voir: Le cinéma de la violence. Quel plaisir y a-t-il à regarder un acteur se comporter en pit-bull?, de Claude Benjamin, dans *Le Devoir* du 25 novembre 1992.